



Assemblée générale

Distr. limitée
10 février 2025
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixante-deuxième session
Vienne, 3-14 février 2025

Projet de rapport

Additif

VIII. Viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément à la résolution [79/87](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé « Viabilité à long terme des activités spatiales ».
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour et Suisse. Des déclarations ont également été faites par les observateurs et observatrices de l'OSI, de l'UIT, du SGAC et SWF, organisations dotées du statut d'observateur. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :
 - a) Document de travail de la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, contenant un projet de rapport du Groupe de travail ([A/AC.105/C.1/L.419](#)) ;
 - b) Document de séance soumis par la Fédération de Russie contenant des informations sur la viabilité à long terme des activités spatiales ([A/AC.105/C.1/2025/CRP.7](#)) ;
 - c) Document de séance soumis par le Canada, le Chili, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni sur la nécessité que le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales parvienne à des conclusions de fond, et les étapes suivantes ([A/AC.105/C.1/2025/CRP.14](#)) ;
 - d) Document de séance présenté par le SGAC sur l'utilisation responsable de l'espace extra-atmosphérique ([A/AC.105/C.1/2025/CRP.15](#)) ;



e) Document de séance présenté par les Émirats arabes unis contenant une proposition de création d'un groupe d'experts sur la connaissance de la situation spatiale (A/AC.105/C.1/2025/CRP.20) ;

f) Document de séance présenté par le Royaume-Uni contenant un point sur sa conception de la communication des données dans le cadre de l'application volontaire des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2025/CRP.21) ;

g) Document de séance présenté par le Bureau des affaires spatiales sur le dialogue « United Nations Space Bridge » concernant la coordination du trafic spatial sur le plan mondial (A/AC.105/C.1/2025/CRP.24) ;

h) Document officieux de la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, daté du 6 février 2025, contenant un projet révisé d'ébauche de rapport final du Groupe de travail.

4. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « L'importance de la viabilité spatiale pour la continuité des services scientifiques », par le représentant du Brésil ;

b) « Progrès et perspectives dans l'utilisation des ressources extraterrestres » par le représentant de la Chine ;

c) « La construction écologique de matériel spatial » par la représentante de la Chine ;

d) « Conclusions de l'évaluation de la viabilité de l'environnement spatial de l'Agence spatiale du Royaume-Uni et du Bureau des affaires spatiales » par la représentante du Royaume-Uni ;

e) « Reconnaître le patrimoine culturel dans le cadre de nouvelles lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales », par la représentante de For All Moonkind, organisation dotée du statut d'observateur ;

f) « Intégrer la culture, le commerce et la collaboration en vue d'une exploration spatiale durable » par la représentante de la NSS, organisation dotée du statut d'observateur ;

g) « Les ascenseurs spatiaux au service de la viabilité à long terme », par le représentant de la NSS, organisation dotée du statut d'observateur ;

h) « 3xE – énergie, économie, environnement, le cas de la relocalisation des fermes de mégadonnées dans l'espace » par le représentant de SRI, organisation dotée du statut d'observateur ;

i) « Construire une usine spatiale au point de Lagrange L5 du système Terre-Lune » par le représentant de SRI, organisation dotée du statut d'observateur.

5. Le Sous-Comité a réaffirmé le lien entre le nombre toujours plus élevé d'objets lancés dans l'espace, la complexité croissante des opérations spatiales et l'importance que continuaient d'avoir ses travaux portant sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

6. Conformément à la résolution [79/87](#) de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a été convoqué de nouveau à la présente session, sous la présidence de Umamaheswaran R. (Inde).

7. Le Sous-Comité a été informé d'un certain nombre de mesures qui avaient été ou étaient en train d'être prises en vue de l'application des Lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ([A/74/20](#), annexe II). Il s'agissait notamment des mesures suivantes : l'élaboration d'instructions, de stratégies et de politiques spatiales nationales ; la création, l'examen et la mise à jour de la législation et de la réglementation nationales applicables ; la ratification des traités internationaux pertinents ; l'immatriculation

plus rigoureuse des objets spatiaux ; l'évolution des procédures d'octroi de licences ; l'établissement de lignes directrices nationales en matière d'entretien en orbite ; une déclaration commune visant à créer des infrastructures spatiales sûres et durables grâce à des systèmes d'entretien en orbite ; une directive sur la politique spatiale ; l'intégration d'objectifs liés à l'espace dans un plan national de relèvement et de résilience ; un processus de consultation publique afin d'éclairer les révisions réglementaires ; un rapport parlementaire sur l'impact environnemental des activités spatiales ; des systèmes nationaux et régionaux de surveillance de l'espace et de localisation ; un service d'analyse des risques de collision accessible au public et ouvert aux opérateurs du monde entier ; un programme national d'investissement dans la recherche et le développement consacrée à la surveillance de l'espace ; les activités d'un observatoire destiné à observer et à caractériser les débris spatiaux ; les mesures visant à réduire au minimum la durée de vie orbitale des objets spatiaux après leur mission ; les efforts visant à définir une période maximale après laquelle les satellites devraient être désorbités, et qui serait proportionnelle à la durée de vie du satellite ; les préparatifs de missions nationales de retrait des débris ; une mission qui suivrait la désintégration d'un satellite pendant sa rentrée dans l'atmosphère afin de permettre la conception de futurs satellites qui se désintégreraient complètement pendant leur rentrée dans l'atmosphère ; un fonds dédié à l'économie spatiale conçu pour favoriser l'innovation du marché par le biais d'investissements publics et privés ; et un investissement plus important dans la recherche et le développement technologique en matière de viabilité spatiale, y compris l'ablation atmosphérique.

8. Le Sous-Comité a également été informé de diverses initiatives en rapport avec les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, y compris leur application. Ces initiatives portaient notamment sur les opportunités de coopération internationale liées à la Station spatiale internationale, à la station spatiale chinoise et au projet de station de recherche lunaire internationale ; les activités de renforcement des capacités entreprises en collaboration avec l'APSCO ; les activités de renforcement des capacités menées par le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales ; les travaux du Sous-Comité des techniques spatiales et de leurs applications de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; les possibilités de formation et de renforcement des capacités offertes par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies ; les efforts du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux ; les travaux du Centre de sécurité spatiale du Centre européen d'opérations spatiales ; la Charte Zéro Débris ; une déclaration en faveur d'un secteur spatial responsable ; la deuxième édition du débat sur l'espace d'Abou Dhabi intitulé « De la Terre à l'orbite : un espace pour l'action et la responsabilité », avec comme thème principale la viabilité spatiale ; la prochaine dix-huitième Conférence internationale sur les opérations spatiales sur le thème « Vers la viabilité spatiale » ; les modules de formation de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et de l'École polytechnique fédérale de Zurich consacrés à la viabilité des activités spatiales ; le Centre d'excellence pour l'espace et le développement durable qui serait ouvert à l'ESPI ; le dialogue « United Nations Space Bridge » concernant la coordination du trafic spatial sur le plan mondial ; les Journées des Nations Unies pour la viabilité spatiale ; les formations consacrées à la connaissance de la situation spatiale ; le Registre d'informations sur la viabilité à long terme des activités spatiales ; et d'autres projets pertinents de renforcement des capacités et d'activités du Bureau des affaires spatiales.

9. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales démontraient que le Comité pouvait produire des résultats de fond, techniquement rigoureux et significatifs, fondés sur le consensus et ayant des incidences sur le long terme.

10. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel les rapports présentés sur la mise en œuvre des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales étaient essentiels pour mettre en commun les pratiques

et découvrir les difficultés communes, ce qui pourrait guider les futurs travaux du Comité.

11. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel l'adoption des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, qui étaient facultatives, avait été le résultat d'un compromis multidimensionnel et d'un équilibre délicat qui devrait être maintenu dans la mise en œuvre du plan de travail du Groupe de travail, compte tenu des priorités et des préoccupations de tous les États membres, en particulier celles des pays en développement.

12. Le point de vue a été exprimé selon lequel les pays devraient être autorisés à prendre des mesures pour appliquer les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales facultatives de manière échelonnée et par étapes dans le cadre de leur législation nationale et conformément aux caractéristiques propres à chaque pays.

13. Le point de vue a été exprimé selon lequel il faudrait sélectionner les obstacles les plus urgents et les plus universels qui s'opposaient à la viabilité à long terme des activités spatiales en vue de l'élaboration de nouvelles lignes directrices, qui apporteraient des réponses aux situations actuelles en proposant des mesures pratiques dans l'intérêt de tous les pays.

14. Le point de vue a été exprimé selon lequel il était de la plus haute importance d'élaborer des normes juridiques internationalement contraignantes visant à protéger l'environnement spatial.

15. Le Sous-Comité a convenu qu'il importait de concentrer ses travaux sur les sujets d'actualité qu'étaient la connaissance de la situation spatiale et la coordination du trafic spatial.

16. L'avis a été exprimé selon lequel, d'un point de vue technique, le développement des capacités nécessaires pour garantir la viabilité de l'espace - y compris la surveillance des objets spatiaux, l'évitement des collisions, le retrait des satellites après la mission et la protection des satellites - restait coûteux et difficile pour les nations spatiales émergentes et que l'assistance technique et les initiatives de renforcement des capacités proposées par les nations spatiales expérimentées étaient essentielles.

17. Le point de vue a été exprimé selon lequel une approche concrète, pragmatique et progressive devrait être adoptée pour éviter les collisions catastrophiques dans l'environnement orbital. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également estimé que la coordination entre les systèmes spatiaux de surveillance et de suivi constituait une première étape concrète, et qu'à l'avenir, une autre initiative pourrait consister à évoluer vers un mécanisme de coordination mondiale du trafic spatial, placé sous l'égide des Nations Unies, qui faciliterait l'échange d'informations et l'interopérabilité.

18. Le point de vue a été exprimé selon lequel il faudrait continuer d'envisager la mise en place d'un programme des Nations Unies consacré aux objets et aux événements spatiaux.

19. Le point de vue a été exprimé selon lequel les 21 Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales représentaient des éléments importants d'une approche internationale du trafic spatial, et que le Sous-Comité scientifique et technique devrait jouer un rôle dans la définition de la manière dont la communauté internationale considérerait le trafic spatial au niveau mondial.

20. Le Sous-Comité a pris note de la proposition relative à la connaissance de la situation spatiale contenue dans le document de séance A/AC.105/C.1/2025/CRP.20 et a été informé que les Émirats arabes unis conduiraient des échanges intersessions sur cette proposition.

21. Certaines délégations ont estimé qu'il était important de trouver un moyen approprié de traiter le problème du trafic spatial et qu'il pourrait être utile que les

prochains débats sur la forme, la structure, le champ d'application et les procédures d'un tel mécanisme soient soumis au Comité pour examen à sa soixante-huitième session.

22. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel il restait des questions en suspens concernant la meilleure façon d'avancer sur la voie de débats de fond et professionnels portant sur les sujets liés à la connaissance de la situation spatiale et à la coordination du trafic spatial, en vue d'éviter toute duplication des efforts.

23. Certaines délégations ont exprimé le point de vue selon lequel la communauté mondiale devrait adopter des mesures destinées à sauvegarder le milieu spatial, y compris mettre en place des cadres innovants de compensation financière pour les dommages subis par les objets spatiaux des nations en développement, et qu'une solution possible pouvait consister à mettre en place un système de taxe ou d'assurance qui bénéficierait aux États concernés.

24. L'avis a été exprimé selon lequel il fallait encourager la compétitivité et les capacités d'innovation des entreprises qui proposaient des solutions aux problèmes de viabilité à long terme des activités spatiales.

25. Le point de vue a été exprimé selon lequel le concept de viabilité à long terme des activités spatiales devrait englober les activités liées à d'autres corps célestes, en particulier la Lune.

26. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui figure à l'annexe II du présent rapport.